

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 35/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11/07/2026

OBJET : Programme voirie 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze juillet à 9h00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA, Mme Magali AUREL, Mme Lucile CHAIDRON

Étaient absents : , Urbain VIGIER

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire, Eric MALHERBE rappelle que La commune de MARCHASTEL peut bénéficier de subvention du département de la LOZERE d'un montant de 6659 € HT sur un montant de 13 318 € HT de travaux de voirie.

La commune de MARCHASTEL demande que cette enveloppe soit affectée à 200 ml de voirie en sortie du village de Rieutort en direction de Malbouzon.

Un devis a été établi par lozère ingénierie.de 23 432.72 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, 6 voix pour, zéro contre, zéro abstention,

-Valide le devis établi et demande que ce projet soit inscrit au budget 2026

-Propose à Mr le président du département de la Lozère, d'affecter la subvention de 6659 € au projet de voirie du village de Rieutort d'Aubrac.

-Donne tout pouvoir à Mr le maire pour demander toute subvention afférente à ce projet et signer tout document concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 11 juillet 2026

Le Maire